

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE RELATIF A LA LICENCE DE TAXI EXPLOITEE PAR MONTAUBAN  
TAXI SERVICES (autorisation N°3)  
MODIFICATIF DE L'ARRETE N°2018\_ARR\_0188**

**N°2018\_ARR\_0231**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995, la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014,

VU le code des transports,

VU l'arrêté du 13 mars 2018 portant autorisation de circulation et de stationnement à la SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES relatif à l'autorisation de stationnement de taxi n°3,

VU les pièces déposées au dossier et la demande de Monsieur Bernard MOLES, en date du 09 mars 2018,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 13 mars 2018 est modifié comme suit : l'adresse de la SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES, est : 370 chemin de Deymié 82000 Montauban.

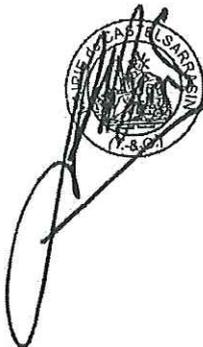
**ARTICLE 2** : Toutes les autres dispositions de l'arrêté du 13 mars 2018 restent en vigueur.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à la SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES et transmise à :

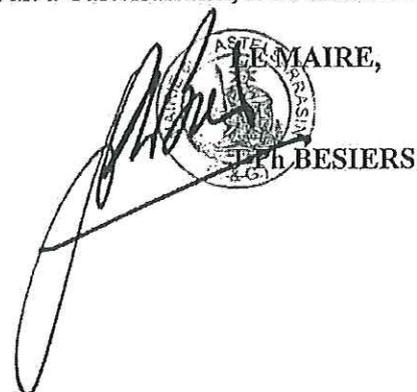
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenu de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 26/03/18... et de  
la notification le 27/03/18.....  
POUR LE MAIRE

Fait à Castelsarrasin, le 21 mars 2018.



Signature of the Mayor over the official seal of the Commune of Castelsarrasin.



Signature of the Mayor, J.P. BESIERS, over the official seal of the Commune of Castelsarrasin.